

Etape 2: L'inscription administrative en doctorat par IA web

 2023/2024

La procédure d'inscription en doctorat est à présent totalement dématérialisée

Préalablement à votre inscription administrative

1

Vous devez avoir eu l'accord à votre demande d'inscription via ADUM par vos directeurs de thèse, de laboratoire et d'école doctorale

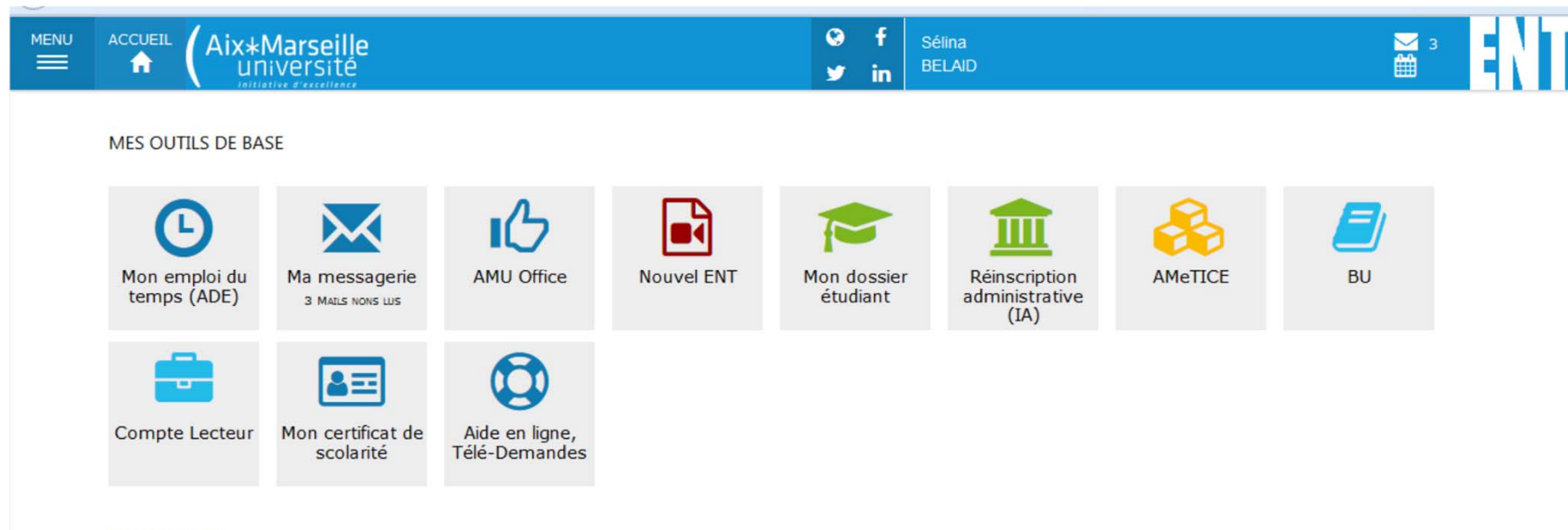
2

Vous devez vous rendre sur le site www.cvec.etudiant.gouv.fr pour vous acquitter de la CVEC et télécharger l'attestation

3

Votre référente de scolarité contactera les étudiants n'ayant jamais été inscrit à AMU afin de leur permettre une ouverture des droits

Pour les étudiants précédemment inscrits à AMU, vous devez vous connecter sur votre ENT (**avec votre adresse-mail AMU ETUDIANT uniquement**) depuis le Menu "Outils de base" ou "Scolarité" pour cliquer sur l'icône "Réinscription Administrative"



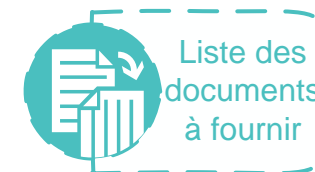
Une fois connecté à la plateforme de l'IA web, vous devez renseigner les différents champs et payer en ligne vos droits d'inscription par carte bleue.



Vos identifiants de connexion:

Identifiant: 1ère lettre du nom de famille, suivi du n° d'étudiant, **mot de passe:** n° INE

Le dépôt des pièces justificatives se fait en ligne sur votre ENT

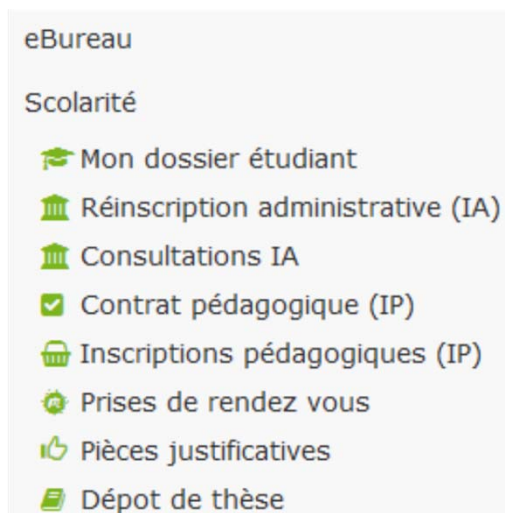


1. MENU

MES OUTILS DE BASE



2. Réinscription administrative



Vous visualisez les pièces attendues.
Vous pouvez ajouter ou remplacer une pièce justificative en utilisant le « + Ajouter/Remplacer ».
Vous pouvez aussi supprimer une pièce justificative grâce au bouton « X Supprimer ».

N'oubliez pas de valider en cliquant sur le bouton « Enregistrer vos pièces »

Si lors de votre connexion la mention ci-dessous apparaît, cela signifie que votre référente scolarité n'a pas encore traité votre dossier. Il vous faut donc patienter une dizaine de jours avant d'accéder à ce service.



ERREUR

Aucune inscription complémentaire ne peut vous être proposée par le web pour l'année en cours. Contacter la scolarité.

Préalablement à votre inscription, vous devez vous être connecté(e) sur le site du CROUS pour mettre à jour votre situation au regard de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) : la saisie du numéro du certificat CVEC est OBLIGATOIRE (que la CVEC soit payée ou exonérée). Veillez à utiliser sur le site de a CVEC votre état-civil conforme à votre pièce d'identité.

[Retour](#)



En cas de problème de connexion:

deve-assistance@univ-amu.fr